ART. 1ER BIS N° 1672

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

## OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

Nº 1672

présenté par M. Gérard et M. Lequiller

### **ARTICLE 1ER BIS**

Supprimer cet article.

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de l'amendement sont opposés à l'ouverture de l'adoption aux couples de même sexe.

De plus, ce type de mesures aurait dû faire l'objet d'un texte spécifique sur l'adoption.

Par ailleurs le Sénat a dû réécrire l'article face aux incertitudes juridiques du dispositif voté par l'Assemblée, preuve en est qu'il ne sert à rien de se précipiter, et que cela pourrait être fort dommageable.